AUTOUR DE L'ABBAYE

JUILLET 2017-N°57

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

ABBAYE VUE DE LA ROUTE DE TINCHEBRAY

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 2-3

La Vie Communale 4-11

Infos Pratiques 12-15

Le Coin des Associations 16-21

Comptes rendus Conseil Munici- 22-39

Le Mot du Maire

Avec l'été, arrivent les randonneurs qui effectuent le pèlerinage vers le Mont St Michel. Cette année, ils sont heureux de pouvoir prendre un bon café, avec des viennoiseries toutes chaudes, sur la terrasse du Bar du Moulin. Cette activité accrue donne au bourg, dès 7 heures, de la vie et par conséquent, une plus grande affluence dans les commerces, ce qui encourage la municipalité à développer le tourisme.

En ce moment, l'étendue des travaux réalisés à la concession John Deere dirigée par Xavier LEBAUDY, génère du mouvement en haut du bourg, et par voie de conséquence, également une augmentation de clientèle au restaurant, Place Jules Levée. Cette belle réalisation sur la route Domfront - Tinchebray ne manquera pas d'être remarquée par les passants.

J'espère également que les travaux de la zone d'activité commenceront au plus tôt, de façon à voir la Biscuiterie encore plus présente sur la Commune. Le permis d'aménager cette zone est déposé depuis début juin, nouvelle complication : l'administration impose des fouilles archéologiques, qui, nous l'espérons, ne retarderont pas le dossier.

La voirie également nécessite un entretien régulier, c'est pourquoi un nouveau marché d'un montant de 91 116,96 € TTC vient d'être attribué aux Ets Courteille qui réaliseront ces travaux au deuxième semestre.

Le Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une enquête publique du 04 septembre au 03 octobre 2017. C'est le moment d'effectuer vos observations éventuelles. En fonction des conclusions du Commissaire Enquêteur, le PLU sera approuvé : sa durée de vie est d'environ une dizaine d'années.

Le marché de l'aménagement des espaces mutualisés de services au public sera également lancé très bientôt. Les travaux consistent en l'aménagement d'une salle de télétravail, des bureaux d'accueil publics et associatifs et de la mairie. Ils devraient débuter dans le second semestre.

La ligne de conduite de la municipalité, préconisée par la Cour des Comptes, consiste à mettre la priorité sur des réalisations générant des richesses au détriment de celles créant de nouvelles dépenses de fonctionnement, ainsi :

- ⇒ la station-service, très appréciée par la population, produit un excédent d'environ 8 000€ par an,
- ⇒ le bar-tabac, la boulangerie, et les cinq logements sociaux, créeront une recette de 25 à 30 000€ par an.

Cette stratégie permet d'endiguer une partie de la baisse des dotations de l'Etat, stratégie qui se justifie d'autant plus qu'une nouvelle baisse de 13 milliards d'euros aux Collectivités vient d'être annoncée.

En ayant anticipé ces baisses, la municipalité devrait être en mesure, dès 2018, d'adopter une pression fiscale équivalente au passé (appelée neutralité fiscale).

D'autre part, je vous rappelle que l'Orne est le seul département normand en baisse de population, aussi la décision de vendre le terrain du Lotissement du Grand Jardin à 1 € le m2, s'avère encore une fois « payante », puisque sur les 11 terrains disponibles, il n'en reste plus que 2. Ce n'est pas un coût, mais un investissement à long terme, ainsi la baisse de population devrait être limitée : N'oublions pas que les dotations sont calculées d'après le nombre d'habitants !

A ce propos, je vous informe que le recensement de la population aura lieu sur la Commune en 2018.

J'étais responsable des finances de la CDC, lorsque nous avons engagé une politique de lutte contre les déserts médicaux. Au prix d'une lutte acharnée, celle-ci a pu réaliser un pôle médical à Domfront et deux pôles satellites à Champsecret et Lonlay. Je ne vous cache pas ma déception de voir que ces deux pôles satellites sont terminés et inoccupés depuis plus de 6 mois. Encore une preuve, s'il est besoin de le rappeler, que plus le pouvoir s'éloigne, plus on perd en efficacité. Il n'est plus à démontrer que lorsqu'une compétence touche de près une commune, la réactivité et la motivation des Elus est largement accrue. Pour toutes ces raisons, notre conseil municipal a demandé à Domfront Tinchebray Interco que la compétence santé soit redonnée aux Communes qui le souhaitent.

Je souhaite à tous un bel été.

Votre Maire,
Christian DEROUET

Fonctionnement 2016 :

Recettes : 893 982.09 € Dépenses : 667 039.96 €

Excédent 2016 : 226 942, 13 €

Compte tenu des restes à réaliser (crédits engagés mais pas encore réalisés) et de l'excédent reporté, pour 2017, le Conseil Municipal a affecté la somme de 302 654,15€ à ces réalisations.

Le montant disponible pour l'investissement 2017 s'élève à 813 312.38 €.

De 2013 à 2016, les dotations de l'état ont baissé de 48 874,00 € (perte annuelle). L'intérêt des Communes est donc de prioriser les projets qui créent des richesses et non des charges, un exemple concret : augmenter le parc locatif pour générer des recettes complémentaires (25 à 30 000€).

Grâce à une gestion financière raisonnée, tous les feux sont au vert : notre Commune se compte parmi celles qui investissent le plus. En 2016, l'investissement de la Commune a été de 576 € par habitant alors que la moyenne départementale était de 171 €/habitant. Afin de connaître les répercussions de la fusion des deux CDC, le Conseil Municipal a fait appel à STRATORIAL FINANCES - 38509 VOIRON- Ses conclusions sont les suivantes : en fonction du développement, de l'économie, de l'inflation, par rapport au droit commun, la méthode dérogatoire choisie (neutralité fiscale), fera perdre à la Commune, les capacités financières d'un projet de 300 000 € tous les 3 à 4 ans.

LES CHIFFRES de 2016

Capacité d'autofinancement brute :

238 008 € (hors la dépense exceptionnelle de 49 134 €, elle se serait élevée à 287 142 €, en 2015, elle était de 284 661 €.

Fond de roulement :

897 041 €, soit 767 €/habitant, la moyenne départementale étant de 493 €.

Endettement :

452 494 €, soit 387 €/habitant, la moyenne départementale étant de 549 €.

Notons qu'un emprunt s'éteindra fin 2017, dont l'annuité est de 18 090,09 €.

La Commune possède une capacité de désendettement de très haut niveau puisqu'en moins de deux ans, elle a les moyens de rembourser la totalité de sa dette.

Capacité de désendettement :

2 ans (452 494 : 238 008 = 1,90 an arrondi à 2) Dans bon nombre de communes aux alentours, la durée est de 4 à 10 ans.

Investissement :

576 €/habitant, la moyenne départementale étant de 171 €.

La Vie Communale

PORTES OUVERTES DE LA BOULANGERIE

Porte Ouverte de la Boulangerie le 28 janvier 2017 en présence de M. BOHU, le boulanger et de plusieurs administrés.

ENQUÊTE INSEE

L'INSEE réalise, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Je vous remercie, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

LONLAY L'ABBAYE :

UNE COMMUNE ATTRACTIVE POUR LA PRESSE

En 2016, la commune de Lonlay L'Abbaye avait fait l'objet d'un reportage de FR3 pour les terrains à 1 € le m2 lors d'une interview le 26 Septembre 2016, de Mme Hébert, future propriétaire d'une parcelle dans le Lotissement du Grand Jardin.

En 2017, la commune est de nouveau sollicitée, tout d'abord par la presse locale pour réaliser un article sur les stations-services communales du secteur (Voir Publicateur du 15/06/17), puis par la presse télévisée, Public Sénat, la chaîne d'informations politiques et parlementaires (Canal 13 LCP) pour l'émission « Tous Président » qui avait pour sujet la lutte contre la désertification rurale. Le tournage a eu lieu le 16 mai 2017 avec plusieurs diffusions pendant le mois de juin.

Vous pouvez d'ailleurs retrouver l'extrait sur notre site internet : www.lonlaylabbaye.com.

Julie HULIN de Public Sénat avec son caméraman

Exposé de M. le Maire sur la désertification devant les journalistes locaux

PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE

Le samedi 1er juillet, le Parc naturel régional Normandie-Maine, en partenariat avec la commune de Lonlay L'Abbaye, a proposé une conférence-débat sur le loup et une balade contée en musique.

En fin d'après-midi, la conférence-débat a attiré une trentaine de personnes. Jean Marc Moriceau, professeur d'Histoire à l'Université de Caen, a retracé les relations entre l'homme et le loup depuis le Moyen Age. Les derniers loups ont été tués en Normandie à la fin du XIXe siècle. Celui capturé à Lonlay l'a été à cette époque. M. Moriceau a rappelé que le loup s'en prenait le plus souvent aux plus jeunes de 5 à 15 ans et aux femmes ! L'époque des moissons était particulièrement favorable… Aujourd'hui le loup revient, il est présent dans les Alpes et on commence à le voir dans le Massif Central. La question de son retour dans l'Ouest se posera tôt ou tard…

Puis en soirée, une trentaine de personnes est partie en compagnie de Benoît Choquart (compagnie Musiconte) et de Thierry Héroux au violon pour une balade contée. Cette marche semi-nocturne s'est déroulée le long de l'ancien chemin potier, qui reliait naguère Lonlay à Ger, face à la lande du Tertre Bizet. Tout au long du parcours de 3km, des histoires sur l'environnement de la forêt de la lande Pourrie, les pèlerinages, les loups et la légende arthurienne… le violon a accompagné le public tout au long du parcours, un moment convivial fort apprécié.

LE TOURISME A LONLAY EN PHOTOS

Avec les beaux jours, de nombreux visiteurs viennent découvrir notre village.

Nous avons eu la visite d'un club de camping caristes qui a séjourné quelques jours à Lonlay.

Des randonneurs se sont ensuite arrêtés à Lonlay pour faire une halte avant de reprendre leur route en direction du Mont St Michel.

25 camping caristes
ont séjourné à Lonlay
du 07 au 09 juin 2017

Pause déjeuner pour les randonneurs

Petite halte à Lonlay
pour les voitures anciennes

FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette année, Lonlay a eu le plaisir d'accueillir le groupe de musique, ENO MYSTIK, pour la fête de la musique, qui s'est déroulée le 21 juin 2017, Place Saint Sauveur.

Cette soirée a été possible grâce à l'initiative de M. et Mme BOHU, nos boulangers.

Un grand merci à eux pour cette magnifique soirée qui a permis aux Lonléens de partager un agréable moment en musique.

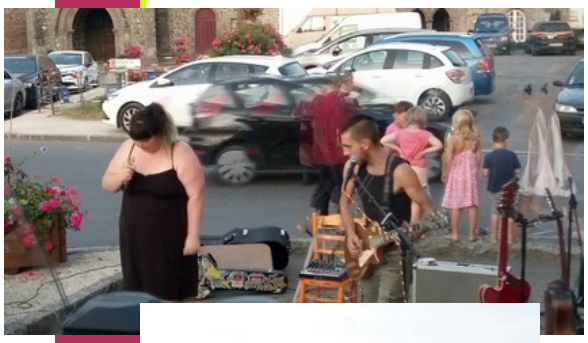

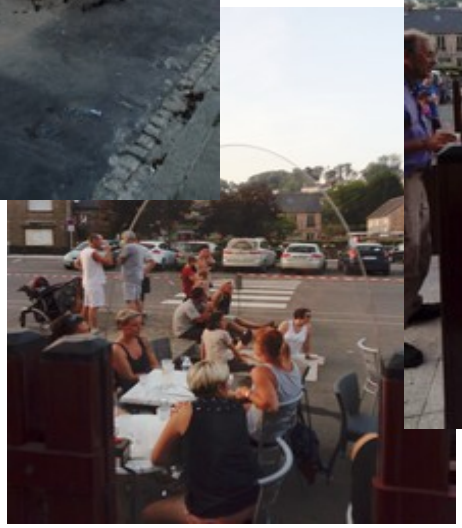

LES VESTIAIRES DU FOOT

Les anciens vestiaires ont été démolis par l'unique candidat qui s'est manifesté. Auparavant, la Commune a été dans l'obligation de faire effectuer le désamiantage :

Coût des travaux : 7 478.36 € TTC

Encore une réglementation coûteuse !

Avant :

Après :

MÉDIATHÈQUE DE LONLAY

L'équipe des bénévoles se réjouit de la fréquentation croissante de la Médiathèque et vous invite pour ceux qui ne la connaisse pas à venir partager un moment de convivialité en vous la faisant visiter.

Nous avons pu avec l'aide de la Médiathèque de Domfront mettre en place quelques animations :

Lecture sur l'herbe :

Installées sous les arbres, dans un espace aménagé de tapis derrière la médiathèque ,des bénévoles ont pu raconter des histoires aux enfants et partager un agréable moment.

Le « Labomylette » des photographes ou dessinateurs ont permis à quelques habitants de nos communes de devenir acteurs de magnifiques affiches, nous remercions vivement les personnes qui se sont prêtées au jeu.

Sur une journée également un atelier dessins a été animé par Benoit PEYRUCQ, les artistes ont pu bénéficier des conseils du professionnel.

Nous vous rappelons nos jours d'ouverture pour cet été :
en juillet tous les mercredis de 16h à 18h00 et samedis de 10h00 à 12h00 (fermeture le samedi 15 juillet)
pour août ouverture tous les samedis de 10h00 à 12h00
Bonnes vacances à tous !!!!

EXPLOITS D'UN LONLÉEN

Au milieu des vaches, glace en main, au volant d'un tracteur ou sur son vélo... François Bidard s'épanouit pleinement entre agriculture et cyclisme. Il tentera de prendre autant de plaisir sur les routes d'Italie à partir d'aujourd'hui.

Après trois semaines intenses en Italie, l'Ornais François Bidard dresse un bilan satisfaisant de son premier Giro. 30e au général, le Lonléen a particulièrement joué son rôle de coéquipier auprès de ses leaders.

Extraits du Ouest France des 05 mai et 1er juin 2017

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36
Fax : 02.33.37.92.45
E-mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr
Site : www.lonlay-labbaye.com

ETAT CIVIL DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2017

Naissances :

PICHARD Manon Lili Thaïs le 08 janvier 2017
LANGLOIS Hugo Nathan Jules le 12 janvier 2017
CÉRÉ Tymo Richard le 21 janvier 2017

Mariages :

DURAND Edouard et BEAS Fanny le 03 juin 2017

Décès :

LAGADEC Jean-Claude le 02 février 2017
DIT-ZEDDE Robert le 11 février 2017
LEVEE Léon le 13 février 2017
LEDEMÉ René le 26 mars 2017
LETISSIER Daniel le 24 avril 2017
BERTRAND Fernand le 09 mai 2017
LEGRAIN Georgette veuve LORY le 16 mai 2017
HUMBERT Rémy le 14 juin 2017
HIBOU Paul le 21 juin 2017

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12

CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE–SAINT CLAIR DE HALOUZE
02.33.66.90.32
Michèle, Yannick, Valérie, Alexandra et Vincent

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Type de document	Où s'adresser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté -Macé, Briouze *Appeler pour prendre RDV.*	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur : En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI : déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité : 15 ans
Passeport biométrique	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté -Macé, Briouze	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur : 89 € Mineur + 15 ans : 45 € Mineur - 15 ans : 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Préfecture	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le… à…heure » Justificatif de domicile (- de 3 mois) Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite *Nouvelle immatriculation* : changement de domicile sur internet
Certificat de non gage	Préfecture	Carte grise	Gratuit	Formulaire disponible en mairie ou sur internet
Permis de conduire (duplicata usagé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé ou copie ou déclaration de perte ou de vol.	Gratuit	Formulaire disponible en mairie. Depuis août 2013 il est indispensable de se rendre à la Préfecture pour remettre faire la demande et/ou retirer le duplicata de permis de conduire
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le Notaire	
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Adresse : Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Cedex
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.
Copie ou Extrait d'acte (naissance - mariage - décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie. Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.

Les Assistantes Maternelles installées sur la commune

Vous avez besoin d'une assistante maternelle ? La Commune en a 7 qui se feront une joie d'accueillir votre ou vos enfant(s) à leur domicile.

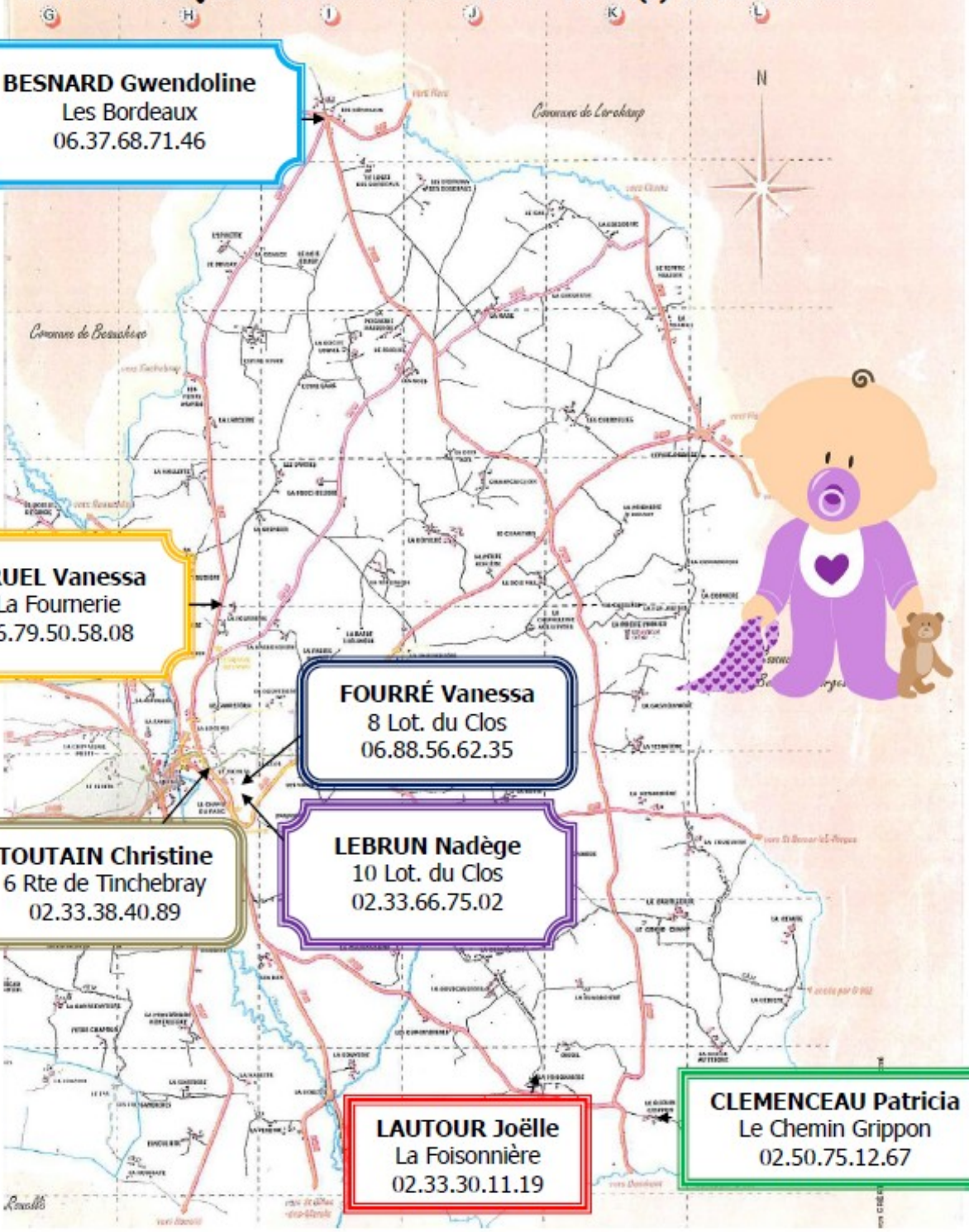

Une partie de l'assemblée, dont Mr Brionne maire de St Bômer les Forges et Mme Serais, maire de St Clair de Halouze

Devant une trentaine de personnes, Roland Desdoits président de l'ADMR de St Bômer a présenté le bilan 2016 dont l'activité est restée stable avec 14 987 heures d'intervention.

Etre au plus près des personnes aidées pour répondre à leurs besoins, à leurs attentes demande un bon investissement du personnel et des bénévoles. Le président s'est fait le porte-parole de tous les administrateurs de l'association en remerciant les salariées pour leurs compétences, leur grande disponibilité et leur bonne humeur, rouages essentiels au bon fonctionnement de l'association.

L'ADMR de St Bômer est dynamisée par 6 bénévoles et 16 salariées, elle est intervenue en 2016 chez 154 clients répartis sur les 4 communes (St Bômer les Forges, Champsecret, Lonlay l'Abbaye et Saint Clair de Halouze.)

Dans la continuité de la démarche Qualité, l'ADMR suit de près les formations du personnel, pour assurer un service de qualité et favoriser ainsi le maintien à domicile avec un maximum d'autonomie des personnes aidées. Lors du rapport d'orientation le président a, entre autre, insisté sur deux points : la mise en place de réunions de coordination pour les situations complexes et la démarche de prévention des risques professionnels. Le rapport financier présenté par Rolande Duboscq, a fait état d'une bonne gestion.

Nous avons invité Monsieur Jean-Luc Guillaume, de la MSA Mayenne Orne Sarthe, à notre assemblée générale, pour nous parler du « sommeil ».

Il nous a expliqué que le sommeil est essentiel à notre équilibre et nous a rappelé les bons comportements à adopter. De nombreuses personnes connaissent des troubles du sommeil de différentes natures qui ont des répercussions directes sur leur quotidien. Sa présentation, fortement intéressante, a suscité de nombreuses questions.

A votre agenda !

Pour mieux faire connaissance avec l' association de St Bômer et répondre à vos interrogations,

nous vous proposons une rencontre :

mercredi 20 septembre de 16h à 19h

pour partager un goûter et le verre de l'amitié.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons sous le chapiteau installé sur la place devant la mairie.

ADMR St Bômer : 02 33 37 17 77

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi de 9h à 12h et sur rendez-vous au bureau près de la mairie

Le Coin des Associations

FOYER DE L'AMITIÉ

Notre A.G a eu lieu le jeudi 19 Janvier avec la galette des rois , Le nombre de participants reste stable.

Le concours de belote du 24 Mars fut un succès avec 78 équipes.

Le 19 Février , notre Loto fut très apprécié et de nombreux joueurs sont venus tenter leur chance.

Le canton a organisé la journée de la forme à la NOCHERIE le Mardi 6 Juin ; 24 personnes de LONLAY sur 163 se sont retrouvées dans la bonne humeur.

Le canton a organisé un voyage dans les LANDES à VIEUX BOUCAU du 12 au 19 juin ; 60 personnes y ont participé dont 40 personnes de LONLAY. Ils sont passés par L'ESPAGNE pour naturellement faire quelques achats. Ils en reviennent enchantés.

Un voyage d'une journée, le 6 Juillet, avec 50 personnes, a été organisé avec la visite du Mémorial de CAEN. Après cette découverte la visite du port Artificiel D'ARROMANCHES, la visite du cimetière américain de COLLEVILLE, un passage à OMAHA BEACH, et à la pointe du HOC. Un grand moment d'émotion pour nos anciens. Et pour clôturer cette journée une assiette anglaise leur fût proposée au RELAIS DE L'ABBAYE.

Un 2ème loto a eu lieu le 1er Juillet et 325 personnes ont répondu présents.

Nos thés dansants, et nos rendez-vous des lundis et jeudis ne manquent pas d'intérêt.

Voilà, chers amis, les vacances approchent à grand pas, aussi les membres du bureau vous souhaitent à tous de très bonnes vacances avec du soleil.

Le Bureau

CHORALE CANTONALE des aînés ruraux L'ARC-EN-CIEL

Les nouveaux choristes sont les bienvenus pour grossir les effectifs de la chorale animée par le chef de choeur Richard Berry. Les répétitions ont lieu tous les mardis matins de 9H 30 à 11H 30 au CAL à Domfront (derrière Bricolor). Reprise de la saison le mardi 5 septembre 2017. Venez les rejoindre !!!

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes a tenu son A-G ordinaire le lundi 9 janvier où il a été fait état du bilan moral et financier de l'année 2016. Plusieurs membres ont fait le choix d'arrêter après 13 ans d'activité. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont fait ainsi que leurs conjoints.

Les 8 membres restant qui souhaitaient continuer ont fait appel à de nouveaux bénévoles pour une réunion le 14 juin et ainsi reconstituer un comité des fêtes avec 13 membres.

Le bureau :
Président-Roland Leroyer
Secrétaire-Sophie Lescouzères
Trésorière-Monique Hecquard
Vice-président-Jérémy Thirion
Les membres : René Guérin, Agathe Véraquin, Jean-Michel Jouvin, Alexis Hecquard, Charley Couprit, Michel Durand, Alain et Valérie Lecherbonnier, Maryse Lefevre et Franck Maizeray.

Les animations prévues sont :

1) La randonnée pédestre qui a eu lieu le dimanche 2 juillet avec une quarantaine de participants sur les sentiers du Tertre et le goûter au retour (2 photos jointes).

2) La fête du 26 et 27 août avec le samedi 26 à partir de 18h00 le fête foraine, vente de crêpes, saucisses et buvette, à partir de 19h30 concert (1ere partie), à partir de 21h30 retraite aux flambeaux et feu d'artifice et à partir de 22hh30 concert (2ème partie) et le dimanche 27 vide grenier toute la journée : emplacements gratuits avec réservation obligatoire au 02-33-38-68-18 ou 06-70-63-17-32 et toute la journée fête foraine, saucisses, frites, crêpes et buvette.

3) Repas à la salle polyvalente le dimanche 28 janvier 2018.

Le Bureau

RPI LONLAY - ST BÔMER

Durant notre année de CM2, nous avons participé à un projet « contes » avec Benoit Choquart, notre conteur préféré. Nous sommes allés plusieurs fois dans la Lande du Tertre Bizet, et Monsieur Gillot, nous a fait visiter le château de Froidebise. Nous avons aussi rencontré plusieurs habitants de Lonlay et St Bômer dont M Gahéry et Mme Hibou, M Leprovost pour connaître l'histoire de la Lande. A la fin de notre projet, nous avons proposé une balade contée dans la Lande du Tertre Bizet pour raconter les deux histoires que nous avons inventées.

Nos histoires pourront aussi être écoutées sur le Chemin des Potiers à Lonlay L'Abbaye.

Nous sommes très contents.

Les élèves de la classe de CM2

ENTENTE SPORTIVE LONLAY - ST BÔMER

Bilan de la saison 2016-2017

Pour la saison 2016-2017, L'Entente Sportive Lonlay-St Bômer comptait 86 licenciés.
Il y avait :
- Deux équipes U9 qui ont participé aux plateaux (13 sur herbe et 4 en salle) et à la Journée Nationale des Débutants à la Ferté-Macé le 10 Juin 2017.
- Une équipe U11 qui a participé aux plateaux (12 sur herbe et 4 en salle) ainsi qu'au Challenge où ils ont fini 43ème sur 48.

Félicitations à Louise BIZET qui a participé aux stages de perfectionnement à Argentan, Alençon et à Brécey où c'était le regroupement bas-normand.
Bravo à nos Jeunes. Nous remercions les dirigeants qui encadrent et assurent les entraînements, les personnes qui viennent les aider ainsi que les parents qui portent et aident le samedi.

Journée Nationale des Débutants de La Ferté Macé - Equipe U9 A

Journée Nationale des Débutants de La Ferté Macé - Equipe U9 B

Chalenge - Equipe U11

- Deux équipes Seniors qui ont commencé la saison en 3ème Division.

A la fin de la phase Automne, l'équipe A terminait 1ère de son groupe et montait en 3ème Division Excellence, l'équipe B terminait 5ème de son groupe et restait en 3èmè Division Printemps.
A l'issue de la deuxième phase, l'équipe A termine 2ème de son groupe, monte au niveau supérieur ; l'équipe B termine 3ème de son groupe. La saison prochaine, l'équipe A jouera en D3 et l'équipe B en D4.
L'équipe B a participé au Challenge Michel Portier.

L'équipe A a participé à la Coupe de Basse-Normandie, au Challenge Départemental et à la Coupe Henri Sillière où elle s'est inclinée en Finale face à Moussonvilliers.
Une première pour le club d'avoir une équipe en Finale de Coupe.
Un grand bravo à nos joueurs et merci aux coachs et dirigeants.

Finale des supporters - Equipe A

Finale de la coupe Henri Sillière - Equipe A

Les activités de la saison :
- Le 30 Juillet 2016, il y a eu les 25 Saisons de l'Entente et le baptême du terrain de Lonlay qui se nomme désormais le Stade Jean-Baptiste LESCOUZERES en hommage et reconnaissance à tout ce qu'il a pu faire pour le foot tant au sein du club, du District de l'Orne et de la Ligue de Basse-Normandie. Moment fort à la découverte de la stèle par Mme Pierrette Lescouzères accompagnée de son petit-fils Baptiste en présence d' Alain Bizet (Président du club), de Mr Lautour (adjoint au maire de Lonlay), Mr Brionne (maire de St Bômer) et des représentants du District.
- Le samedi 28 Janvier 2017, c'était la soirée couscous à la salle de St Bômer. Soirée fort sympathique et conviviale.Un grand merci aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette soirée.
- Le dimanche 12 Février 2017, c'était le traditionnel Déjeuner aux Tripes à la salle de Lonlay. Journée en famille, conviviale et très agréable. Là aussi un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.
- Le samedi 4 mars 2017, nous emmenions les Jeunes au Stade Michel D'Ornano pour voir la match CAEN-ANGERS. Une soirée inoubliable pour nos Jeunes.

Sortie à CAEN

Nomination du terrain de Lonlay L'Abbaye

Les perspectives pour 2017-2018 : Nous repartirons avec en jeunes des U9, U11 et U13 et deux équipes Seniors.
Pour toute nouvelle demande de licence, merci de contacter le 06 70 63 17 32.

Amicalement Foot.

Le Bureau

APE LONLAY—ST BÔMER

Soirée Zumba

Le 25 Mars 2017, sur de la musique rythmée, Adeline a animé 2 heures de Zumba. De quoi brûler des calories de manière festive !

Petits et grands ont contribué au succès de la soirée au profit du RPI.

Méga tombola !

Une tombola 100% gagnante a fait de nombreux heureux avec de très beaux lots à gagner. Coffret wonderbox, barbecue, tablette numérique, tour bluetooth, drône.....

Kermesse réussie pour les parents d'élèves !

Les bénévoles de l'association étaient à pied d'œuvre dès le vendredi soir pour assurer la réussite de cette manifestation.

Un rendez-vous incontournable pour les parents et les enfants associant spectacle et kermesse !

En première partie du spectacle, les élèves de Lonlay ont interprété quelques chants appris en classe avec Mme Georget, Directrice de Lonlay.

Ensuite, les parents ont pu admirer les prestations de leurs enfants sur différents tableaux : la reine des neiges, le roi lion, Sister act, Queen pour l'école de Lonlay.

L'après midi, les élèves de St Bômer ont enflammé le public sur diverses danses : Magic System, Maître Gims, Mark Monson, M Pokora.

Les enfants répétaient depuis le mois de Mars le spectacle avec l'équipe des temps d'accueil périscolaire et les membres de l'APE. Un travail qui a été récompensé par une pluie d'applaudissements.

Comme tous les ans, des stands de jeux étaient proposés :maquillage, structure gonflable, poneys, tirs au but, pêche à la ligne....

Classe petite section

Classe moyenne section

classe grande section

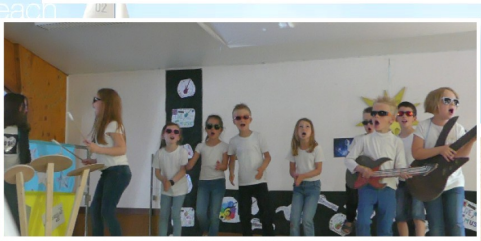

Classe CP

Classe CE1

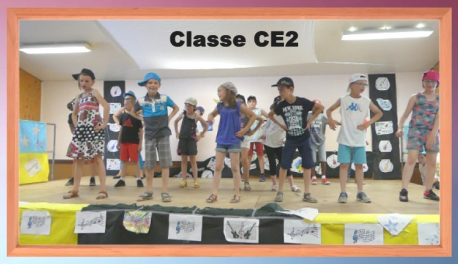

Classe CE2

Classe CM1

Classe CM2

EGALITE

FRATERNITE

PAIX

RESPECT

Grâce à la motivation et au dynamisme de notre association, les manifestations réalisées durant l'année scolaire ont aidé à financer les projets scolaires des écoles de Lonlay/St Bômer.

Le Bureau

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laëtitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR - Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHIE – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Secrétaire de séance : Jean-Claude COQUIO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a deux sujets qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, à savoir l'étude d'un devis pour des travaux d'isolation et d'électricité au Restaurant ainsi que l'étude d'un devis pour la vérification annuelle des extincteurs pour les bâtiments communaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

1. Diagnostic Amiante et Plomb – Aménagement d'un espace mutualisé de services au public

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un espace mutualisé de services au public, le conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'un rapport amiante et plomb auprès d'entreprises.

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'Entreprise Activ Diag Diagnostic immobilier pour un montant de 241.67 € HT soit 290 € TTC pour le diagnostic amiante et 241.67 € HT soit 290 € TTC pour le diagnostic plomb, auquel il faut ajouter, si nécessaire, 35 € TTC par analyse en MOLP (analyse réalisée en Microscopie Optique à Lumière Polarisée selon la méthode HSG 248 Appendice 2) et 50 € TTC par analyse en MET (analyse réalisée en Microscopie Electronique à Transmission conformément à la partie identification de la Norme NFX 43 050)

A titre indicatif, pour la Boulangerie, 11 analyses supplémentaires ont été réalisées pour l'amiante.

2. Choix d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) – Aménagement d'un espace mutualisé de services au public

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la boulangerie-bar-tabac Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation de CSPS (Coordonnateur Sécurité Santé) auprès d'entreprises pour exercer la mission de contrôle technique.

Après étude des propositions suivant les critères définis, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la mieux disante à savoir le Cabinet MORISSET pour la mission définie ci-dessus, pour un montant de 1 630.00 € HT soit 1 956.00 € TTC.

3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe et suppression corrélative du poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau des agents promouvables, décide, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe avec la suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 15 décembre 2016.

4. Effacement des réseaux – Route de Tinchebray sous réserve de l'obtention du permis de construire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire au programme du Syndicat d'énergie de l'Orne l'effacement des réseaux de la « Route de Tinchebray » TRANCHE 1 sur un linéaire d'environ 280 ml.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, le Conseil Municipal avait délégué au Syndicat de l'Energie de l'Orne les compétences en matière de génie civil pour les travaux télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre bipartite.

Monsieur Le Maire ajoute, qu'avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet.

Ils se décomposent de la sorte :

- Réseau électrique : 105 000.00 € TTC (prise en charge en totalité par le SE61)
- Génie civil télécommunication: 12 030.16 € TTC (participation communale)
- Génie civil d'éclairage public : 8 251.81 € TTC (participation communale après récupération de la TVA : 6 876.23 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cet avant-projet sommaire ;
- de confirmer l'inscription de cet effacement au Syndicat de l'énergie de l'Orne
- de s'engager à effacer les réseaux Téléphonique, éclairage public et privé sur l'emprise du dossier
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

5. Indemnisation de M. et Mme MARY Daniel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux d'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac, les entreprises ont pu bénéficier d'électricité provenant de chez M. et Mme Mary, habitant Place St Sauveur, pour un montant de 150.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, de verser une indemnisation à M. et Mme Mary, d'un montant de 150.00 € TTC

6. Régie de Recettes Médiathèque suite à reprise de la compétence culture par la commune

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fusion de la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray, la compétence culture est rétrocédée aux Communes.

M. le Maire précise que la Médiathèque de Lonlay L'Abbaye est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la médiathèque départementale de l'Orne et leurs achats en librairie.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de la médiathèque de Lonlay L'abbaye,
- signer une convention d'engagement avec les bénévoles agrées de la médiathèque de Lonlay l'abbaye
- assurer la mise en œuvre des formations nécessaires des bénévoles et prendre en charge les dépenses liés aux formations (frais d'inscription, remboursement des frais de déplacement et de restauration) ainsi que celles liées aux déplacements pour les besoins du service (réunions hors communes, visites en librairies) selon la réglementation en vigueur,
- lui donner délégation pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles,
- l'autoriser à signer tout document à intervenir.

7. Avenants marché aménagement boulangerie bar tabac et aménagement de cinq logements locatifs sociaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur deux devis en moins-value et quatre devis en plus-value dans le marché d'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac à savoir :

<u>Partie Logements :</u>

- Entreprise SCHMITT - Lot 2 : - 919.80 € HT soit - 1 011.78 € TTC

- Entreprise GAULIER - Lot 12 : + 1 029.00 € HT soit + 1 131.90 € TTC

Partie Boulangerie :

- Entreprise SCHMITT - Lot 2 : - 2 200.95 € HT soit - 2 641.14 € TTC
- Entreprise SCHMITT – Lot 11 : + 757.92 € HT soit + 909.50 € TTC
- Entreprise EJS – Lot 10 : + 458.00 € HT soit + 549.60 € TTC
- Entreprise GAULIER – LOT 12 : + 2 712.88 € HT soit + 3 255.46 € TTC

Pour un montant total de 1 837.05 € HT soit en plus-value.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer les avenants à intervenir.

Le montant du marché s'élève dorénavant à 347 457.73 € HT pour la partie boulangerie Bar Tabac et à 241 854.16 € HT pour la partie logements soit un montant du marché total à 589 311.89 € HT.

8. Etude de devis complémentaires pour l'acquisition du matériel de la boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'offre de l'entreprise JULIENNE, s'élève à 56 812.68 € HT soit 68 175.22 € TTC pour l'acquisition du matériel de la Boulangerie. Or, dans cette offre, la remise en état de la tête du pétrin n'avait pas été prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis complémentaires d'un montant total de 2 274.23 HT soit 2 729.08 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le montant pour l'acquisition du matériel de la boulangerie s'élève dorénavant à 59 086.91 € HT soit 70 904.30 € TTC.

9. Adhésion et retrait des Communes au Smico

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable aux adhésions des communes Nouvelles de Chailloué, Domfront en Poiraie, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge, ainsi que la commune de Tourgéville.

- émet un avis favorable au retrait des communes de : Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé.

- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.

- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

10. Etude d'un dossier soumis au droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal doit étudier un dossier soumis au droit de préemption urbain qui porte sur l'acquisition d'une maison d'habitation située rue St Michel.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait intéressant de d'acquérir cette maison afin d'en faire un gîte rural ou une maison locative dans le but de lutter contre la désertification des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 14 voix pour et une abstention, d'exercer son droit de préemption sur ce bien.

11. Décision du Conseil Municipal de transformer le POS en PLU et non en PLUI

M. Le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'une disposition de la loi ALUR prévoit le transfert automatique aux CDC, soit pour notre cas, à la communauté de communes Domfront-Tinchebray Inter-

co, la compétence Plan Local d'Urbanisme à compter de Mars 2017.

Les communes membres de cet établissement de coopération intercommunale peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de S'OPPOSER au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la communauté de communes Domfront Tinchebray Interco.

- de demander au Conseil communautaire, à tout EPCI, de prendre acte de cette décision d'opposition.

12. Adoption de principe des attributions de compensation dérogatoires visant à une neutralité fiscale pour les contribuables

La fusion du 1er janvier des deux intercommunalités du Domfrontais et du Canton de Tinchebray nécessite une harmonisation fiscale.

Le nouvel ensemble intercommunal sera, de manière automatique, en régime de Fiscalité Professionnelle Unique dans la mesure où la CDC du Canton de Tinchebray était déjà sous ce régime antérieurement. Les taux de CFE des deux territoires étant assez proches.

Un lissage pourra être envisagé afin d'appliquer le taux cible de 18,85%.

Les taux des impôts ménages (Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation), différents sur les deux collectivités seront recalculés afin d'aboutir à la même recette pour la Communauté fusionnée qu'en année N-1.

De ce fait, en fonction du 1 du III de l'article 1638-0 BIS du Code Général des Impôts, le taux moyen pondéré des taxes précédemment citées sera le suivant : 13,85% pour la TH, 10,34% pour la TFB et 18,52% pour la TFNB.

Afin de garantir une neutralité fiscale pour les contribuables de chacune des communes, il est proposé une baisse des impôts communaux sur le territoire du Domfrontais, compensée par des attributions de compensation positive de la Communauté vers les communes.

Et une hausse des impôts communaux sur le Canton de Tinchebray avec reversement d'attributions de compensation négatives des communes vers la Communauté.

Ce système de neutralité, calculé par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées en fonction de la fiscalité professionnelle prélevée sur chaque territoire, en fonction des charges transférées à la Communauté ou reprises par les communes, en fonction des impôts ménages prélevés sur chacune de communes, peut être mise en place de manière dérogatoire auprès des communes intéressées (1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts).

Un premier tableau prévisionnel établi par le cabinet Stratorial Finances indique la faisabilité d'un tel montage qui nécessite l'accord des communes membres.

Les chiffres retenus dans le tableau mériteront d'être vérifiés et revus afin de correspondre au maximum au coût des différentes compétences.

Ce système, s'il est validé par les communes, permettra ainsi de neutraliser la fiscalité pour les contribuables (pas de hausse d'impôts) et d'assurer à la Communauté de Communes et aux communes membres, des recettes pérennes.

Afin de mettre en place cette neutralisation fiscale qui nécessitera des ajustements d'impôts communaux,

Afin de garantir aux contribuables des taux globaux d'impôts locaux identiques.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte :

1/ Le principe d'une neutralité fiscale pour le contribuable

2/ Valide le principe du calcul établi par Stratorial Finances visant à déroger au droit commun pour le calcul des attributions de compensation qui seront affinées par la CLECT en 2017.

3/ S'engage à moduler en 2017 ses impôts communaux en fonction des taux intercommunaux afin de ne pas impacter les contribuables et rester sur un taux global identique à l'année précédente.

13. Etude de devis - Chauffage Ecole

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'installation de chauffage gaz à l'école date de 1996, la chaudière se met en sécurité à tout moment et la consommation de gaz est très importante et qu'il avait été décidé de demander des devis afin de changer les chaudières de l'école.

Après étude des différents devis, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise LEBOUGRE pour un montant de 3 936.97 € HT soit 4 724.36 € TTC.

14. Etude de devis – Isolation et Electricité Restaurant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'isolation et d'électricité dans le restaurant suite à un problème de climatisation.

Après étude des différents devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- le devis de l'entreprise FORGET pour un montant de 4 345.00 HT soit 5 214.00 € TTC pour la partie isolation
- le devis de l'entreprise EJS pour un montant de 1 330.83 € HT soit 1 597.00 € TTC pour la partie électricité.

15. Etude de devis – Vérification des extincteurs

M. Le Maire demande à M. BROTCHIE Nicolas, Conseiller Municipal et dirigeant de LP sécurité de sortir.

M. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de faire vérifier les extincteurs de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise LP Sécurité pour un montant de 337.50 HT soit 405.00 € TTC.

15. Questions diverses

1. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le versement de la Subvention FISAC pour la Station-Service d'un montant de 28 350.00 € TTC a été effectué.

2. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le poteau incendie situé ruelle du tertre va être remplacé, par l'entreprise Véolia, pour un montant de 2 606.41 € TTC.

3. M. Le Maire fait lecture, au Conseil Municipal, d'un courrier de M. Bidard concernant une demande de restauration du portail au Cimetière Saint Michel. M. Le Maire précise que ce n'est pas une priorité.

4. M. Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que les élections présidentielles auront lieu les 23/04 et 07/05/2017 et que les élections législatives se dérouleront les 04/06 et 18/06/2017.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR - Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHIE – Pascale LESELLIER -

Absent : Jean-Pierre FOUCHER

Secrétaire de séance : Véronique BESNARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a un sujet qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'a pas été mis à l'ordre du jour, à savoir l'approbation des modifications statutaires du SE61. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ce point.

1. Vote des subventions 2017

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2017 :

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 100 €

Comité des fêtes : 1 800 €

ABI section tennis de table : 600 €

ABI pétanque : 400 €

Entente sportive Lonlay-Saint Bômer : 1 596 + 100 = 1 696 €

Comice Cantonal : 200 €

Comice d'arrondissement : 100 €

ADMR : 150 €

UNA : 150 €

La truite Domfrontaise : 150 €

CCAS : 2 500 €

Association communale pour la régulation des nuisibles : 2 € par destruction de nuisibles (montant maximum 200 €)

Ecole publique de Lonlay/St Bômer : 100 €. Pour 2018, cette subvention devra être demandée à la CDC Domfront Tinchebray Interco et non à la commune car la compétence scolaire est devenue une compétence de la CDC.

Association de Musique de St Bômer les Forges : 1 155 €. Cette subvention est versée par la Commune suite à la reprise de la compétence culture par les communes mais remboursée par la CDC Domfront Tinchebray Interco aux Communes.

2. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Par conséquent, M. le Maire propose de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 01 janvier 2017 et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du

développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis du journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 30.75% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

3. Marché Voirie 2017

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'investissement et d'entretien sur la voirie communale. Un diagnostic de la voirie communale a donc été réalisé. Un listing a été dressé avec un ordre de priorité. L'estimatif est compris entre 150 000 € et 180 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer un marché sous la forme de Marché A Procédure Adaptée et d'autoriser M. Le Maire ou ses adjoints à signer tous documents nécessaires au marché.

4. Indemnités de fonction des élus à compter du 01/01/2017

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022, suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (Application au 01/01/2017)

- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1er février 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte de la volonté du Maire de déroger à la loi et décide :

- de fixer, avec effet au 01 janvier 2017, et pendant toute la durée restante de leur mandat, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux, comme suit (% de l'indice brut terminal de la fonction publique) :

- Maire : **34.33 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique; payé mensuellement (+ 23.76 € par rapport à 2016)

- Au 1er et second adjoints : **12.05 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique; payés mensuellement (+ 8.33 € par rapport à 2016)

- Au 3ème adjoint : **8.85 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ; payée mensuellement (+ 6.12 € par rapport à 2016)

- Pour la Conseillère communautaire : **1.70 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ; payée trimestriellement (+ 3.53 € par rapport à 2016)

- Chacun des 10 conseillers municipaux : **0,85 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ; payés trimestriellement. (+ 2.30 € par rapport à 2016)

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération.

Par application du décret n° 2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1er janvier 2017.

5. Etude du devis Menuiserie Leboucher – Cabinet Vétérinaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir au Cabinet vétérinaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de la Menuiserie LEBOUCHER pour un montant de 1 244.00 € HT auquel il convient d'ajouter 95.00 € HT de plus-value pour 3 vantaux soit montant total de 1 339.00 € HT soit 1 606.80 € TTC.

6. **Avenants marché aménagement boulangerie bar tabac et aménagement de cinq logements locatifs sociaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur quatre devis en plus-value et un devis en plus-value dans le marché d'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac à savoir :

Partie Logements :

- Entreprise DEGRENNE - Lot 3 : - 370.00 € HT soit - 407.00 € TTC
- Entreprise EUROTHERM - Lot 8 : + 1 869.22 € HT soit + 2 056.14 € TTC

Partie Boulangerie :

- Entreprise SCHMITT - Lot 2 : + 690.00 € HT soit + 828.00 € TTC
- Entreprise DEGRENNE - Lot 3 : + 104.60 € HT soit + 125.52 € TTC
- Entreprise EUROTHERM - Lot 8 : + 1 057.51 € HT soit + 1 269.01 € TTC

Pour un montant total de 3 3351.33 € HT soit en plus-value.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer les avenants à intervenir.

Le montant du marché s'élève dorénavant à 349 309.84 € HT pour la partie boulangerie Bar Tabac et à 243 353.38 € HT pour la partie logements soit un montant du marché total à 592 663.22 € HT.

7. **Etude de trois dossiers soumis au droit de préemption urbain**

Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur l'immeuble situé 8 b Rue Chancerot, la maison située 9 Route du Stade et l'ancien Bureau de Tabac situé 9 Rue du centre.

8. **Motion : Cartes Nationales d'Identité**

Depuis le 1er mars 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes numérisées peuvent instruire les demandes de cartes nationales d'identité, en application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016.

Déplorant le dessaisissement de ce service de proximité, et la perte des relations avec les usagers du service public, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité s'oppose à la suppression du service public de proximité COMMUNAL de réception des demandes de cartes nationales d'identité.

9. Approbation du rapport général de la CLECT et du rapport individuel pour la Commune

M. Le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco lors de sa séance du 20 mars 2017 a approuvé le rapport rendu par la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 13 mars 2017.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres intéressées. La commission locale d'évaluation des charges transférées a retenu la procédure d'adoption des charges transférées et de fixation des attributions de compensation relevant du droit dérogatoire afin d'assurer une neutralité fiscale pour les contribuables. A ce titre, des délibérations concordantes doivent être prises par les Conseils municipaux des communes intéressées.

Les travaux de la CLECT ont porté sur le calcul des attributions de compensation relatif :

- au transfert de la compétence scolaire et SDIS des communes du Domfrontais vers Domfront – Tinchebray Interco,
- au retour de la compétence voirie vers les communes du pays de Tinchebray,

- au retour de la compétence culture vers les communes du Domfrontais.

Vu la séance d'installation de la CLECT de Domfront – Tinchebray Interco en date du 28 février 2017,
Vu le rapport de la CLECT adopté par ses membres à la majorité le 13 mars 2017,
Vu les délibérations des communes intéressées par la neutralité fiscale (Avrilly le 6 décembre 2016 – Champsecret le 14 décembre 2016 – Chanu le 8 décembre 2016 – Domfront en Poiraie le 13 décembre 2016 – Le Ménil Ciboult le 13 décembre 2016 – Lonlay l'Abbaye le 16 février 2017 – Moncy le 15 décembre 2016 – Montsecret-Clairefougère le 8 décembre 2016 – St Bomer les Forges le 13 décembre 2016 – St Brice en Passais le 12 décembre 2016 – St Christophe de Chaulieu le 19 décembre 2016 – St Gilles des Marais le 12 décembre 2016 – St Pierre d'Entremont le 13 décembre 2016 – St Quentin les Chardonnets le 13 décembre 2016 et Tinchebray Bocage le 8 décembre 2016).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées rendu en date du 13 mars 2017,

- d'approuver le tableau individuel de la commune de LONLAY L'ABBAYE, tant dans le calcul des coûts des compétences que dans l'attribution de compensation définitive selon la procédure de révision dérogatoire des attributions de compensation prévue par l'article 1609 nonies C V 1° bis.

- de voter les taux communaux ultérieurement,

- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco.

M. Le Maire rajoute que la neutralisation fiscale c'est l'arbre qui cache la forêt. En fait, c'est une baisse des capacités financières des communes.

10. Location Logement locatif social – Appartement du Boulanger

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un autre logement social vient d'être loué aux boulangers M. et Mme BOHU qui en ont pris possession au 14/03/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à louer le logement social n° 5 situé Impasse du Moulin cadastré section AD 172 sur une période de 12 ans, à des ménages dont les revenus, à la date de signature du bail, sont inférieurs à certains plafonds de ressources.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer un loyer mensuel d'un montant de : **501.82 €**

- d'autoriser M. Le Maire ou ses adjoints à signer le bail à intervenir auprès de Me PIGEON.

11. Modification Statutaire du Te61

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-8,
Vu la délibération n° 2016-A-64 du Te61 en date du 14 décembre 2016 relative à la modification statutaire,

M. Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat de l'Energie de l'Orne devient le Territoire d'Energie Orne (Te61) à compter du 1er janvier 2017.

Cette décision fait suite au changement de nom de la Fédération Nationale des Collectivités Condédantes et Régies (FNCCR) qui est devenue «Territoire d'Energie», cette marque ayant vocation à se décliner territorialement afin d'apporter aux autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie une identité commune forte.

Le Territoire d'Energie Orne a également fait le choix de modifier dans le même temps l'adresse de son siège social rue Gâtel à Valframbert.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approuver les nouveaux statuts du Te61 (ex-Se61) tels que présentés.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Te61.

12. Questions diverses

1. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Départementale de Préservation des Espa-

ces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui avait été saisie a rendu un avis favorable sur la zone d'activité ce qui présage un bilan positif pour le PLU.

2. M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant de M. Rouillet Christophe concernant un dépôt de souches et de gravats par un agriculteur sur une parcelle lui appartenant. M. Le Maire précise qu'après contact avec celui-ci, il s'avère que l'affaire est réglée.

3. Le Conseil Municipal compose le tableau des permanences pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Etaient présents : C. DEROUET- J-C COQUIO- F. LAUTOUR - L. GESLIN - I. LANGLOIS– C. PELLERIN – V. BESNARD – V. FOURRÉ - J.P FOUCHER. N BOUCHARD ; S. POTTIER - N. BROTCHIE

Absents excusés : J. GUERIN ; Mme LESELLIER Pascale a donné pouvoir à M. Jean-Claude COQUIO ; Philippe LETONDEUR a donné pouvoir à Mme Vanessa FOURRE

Secrétaire de séance : F. LAUTOUR

1. Dossiers de Droit de préemption Urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur deux dossiers soumis au droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble situé 14 rue St Michel et sur les immeubles situés Rue St Nicolas, Le clos et Route de Tinchebray.

2. Avenants marché aménagement boulangerie bar tabac et aménagement de cinq logements locatifs sociaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur un devis en moins-value et deux devis en plus-value dans le marché d'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac à savoir :

Partie Logements :

- Devis SCHMITT (Lot 11) : Plus- Value - Fourniture et pose baguette : + 90.00 € HT

Partie Boulangerie Bar Tabac :

- Devis SCHMITT (Lot 11) : Plus- Value - Fourniture et pose baguette : + 472.50 € HT
- Devis SCHMITT (Lot 2) : Moins-value – Installation de sécurité et chantier : - 2 500.00 € HT

Soit un total de 1 937.50 € HT en moins-value

Le montant du marché s'élève dorénavant à **347 282.34 € HT** pour la partie boulangerie Bar Tabac

Et à **243 443.38 € HT** pour la partie logements soit un montant du marché total HT à **590 725.72 € HT**.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que le montant du Marché initial était de 589 847.54 € HT soit une plus-value de 878.18 € avec 338 785.48 € HT pour la partie Boulangerie (plus-value de 8 496.86 €) et de 251 062.06 € HT pour la partie Logements (moins-value de 7 618.68 €).

3. Approbation des comptes administratifs 2016 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune - Assainissement – Lotissement – Station-Service

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

COMMUNE

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**	
Dépenses :	667 039.96 €	Dépenses :	764 626.56 €
Recettes :	893 982.09 €	Recettes :	770 510.06 €

L'excédent de fonctionnement de l'année est de : 226 942.13 €.

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

C/ 1068 : **302 654.15 €**

C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **813 312.38 €** (montant disponible pour l'investissement).

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que de 2013 à 2016, les dotations de l'état ont baissé de **48 874.00 €** (pertes annuelles) d'où l'intérêt de prioriser les projets qui créent des richesses et non des charges, d'où l'intérêt d'investir dans le parc locatif afin de générer des recettes supplémentaires.

En 2016, la commune a investi : 576 €/habitant

alors que la moyenne départementale est de : 171 €/habitant,

tout en préservant une capacité de désendettement de très bon niveau puisqu'en moins de 2 ans la commune a les capacités de rembourser la totalité de sa dette.

Ratio d'investissement et Ratio d'endettement

= 2 critères souvent contradictoires

ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**	
Dépenses :	32 044.81 €	Dépenses :	16 604.51 €
Recettes :	46 456.80 €	Recettes :	31 936.85 €

Suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco au 1er janvier 2017, Monsieur Le Maire expose qu'il convient de mettre à disposition de la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, des subventions transférables ayant financé ces biens, des restes à réaliser ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés.

Enfin les excédents et/ou déficits du budget Assainissement peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions arrêtées par les communes et l'EPCI.

Concernant, ce dernier point, il est en effet admis que les résultats budgétaires des budgets annexes soient transférés en tout ou partie.

Afin que la Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco puisse continuer à assurer un service de qualité et poursuivre l'effort d'investissement, il a été convenu entre les 2 parties que la commune transférerait les résultats du Budget Assainissement constatés au 31/12/2016, à hauteur de 29 286.09 € à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ä décide de transférer les résultats du budget Assainissement constatés au 31 décembre 2016 à la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco à hauteur de 29 286.09 €.

LOTISSEMENT

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**	
Dépenses :	137 797.33 €	Dépenses :	88 661.93 €
Recettes :	137 797.33 €	Recettes :	174 852.77 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

STATION-SERVICE

Section de Fonctionnement
Dépenses : 595 957.69 €
Recettes : 597 886.29 €

Section d'Investissement
Dépenses : 6 936.00 €
Recettes : 6 975.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau 31 582.78 € (montant disponible)

4. Vote des budgets primitifs 2016 Commune – Assainissement- Lotissement- Station-service

COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 606 841 € pour la section de fonctionnement et 1 686 059 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses:

Charges à caractère général	416 486.65
Charges de personnel	272 592.00
Autres charges de gestion	72 136.00
Atténuation de produits	61 202.00
Charges financières	13 987.00
Charges exceptionnelles	40 575.12
Dépenses imprévues	70 000.00
Virement à la section d'investissement	618 162.23
Opérations d'ordre	41 700.00

Recettes:

Excédent antérieur reporté	813 312.38
Atténuation de charges	24 619.62
Produits de services	27 580.00
Impôts et taxes	418 053.00
Dotations et participations	260 176.00
Autres produits de gestion courante	61 500.00
Produits exceptionnels	1 600.00

Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	218 925.65
Emprunts et dettes assimilés	53 333.00
Immobilisation incorporelles	23 035.00
Immobilisations corporelles	184 093.35
Immobilisations en cours	1 206 672.00

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	618 162.23
Opérations d'ordre	41 700.00
Dotations fonds divers	368 672.25
Subventions d'investissement	563 978.00
Emprunts dettes	600.00
Immobilisations en cours	19 227.00
Autres immobilisations financières	73 719.52

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget s'équilibre avec une modification des taux d'imposition, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.99 % pour une base 2017 de 952 100 € soit 95 115 €

Foncier Bâti : 13.23 % pour une base 2017 de 831 700 € soit 110 034 €

Foncier Non Bâti : 19.52 % pour une base 2017 de 292 600 € soit 57 116 €

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 43 719.52 € pour la section de fonctionnement et 43 719.52 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Variations des stocks	43 719.52

Recettes

Vente de terrains aménagés	3 144.00
Produits exceptionnels	40 575.52

Section d'investissement

Dépenses

Emprunts et dettes assimilées	43 719.52

Recettes

Sortie du stock des parcelles vendues	43 719.52

STATION-SERVICE :

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 621 383 € pour la section de fonctionnement et à 95 481 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractère général	614 408.00
Opérations d'ordre	6 975.00

Recettes

Ventes de carburant	582 864.22
Amortissement	6 936.00
Résultat reporté	31 582.78

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	28 545.00
Emprunt et dettes assimilées	60 000.00
Opérations d'ordre	6 936.00

Recettes

Subvention d'investissement	28 350.00
Opérations d'ordre	6 975.00
Excédent reporté	60 156.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR - Vanessa FOURRÉ — Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Absent : Véronique BESNARD

Absent excusé : Nicolas BROTCHIE a donné pouvoir à Christian DEROUET

Secrétaire de séance : Isabelle LANGLOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a un sujet qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'a pas été mis à l'ordre du jour, à savoir la demande de DETR pour des travaux d'accessibilité handicapés des ERP de la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ce point.

1. **Dossiers de Droit de préemption Urbain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur un dossier soumis au droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur un fonds artisanal situé route du Stade.

2. **Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de la concertation PLU LONLAY-L'ABBAYE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- les objectifs de la révision du POS de Lonlay-l'Abbaye et sa transformation en PLU;

- le débat qui a eu lieu au sein du conseil municipal de Lonlay-l'Abbaye lors de la séance du 28 juin 2016 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

- les éléments essentiels du projet de PLU, et à quelle étape de la procédure il se situe ;

- le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la révision du projet de PLU, dont les modalités correspondent à minima à celles qui ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2014.

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

- Réunion publique le mardi 05 juillet 2016 avec l'ensemble des habitants de la commune

- Exposition du projet en mairie pendant les heures d'ouverture pendant une durée d'un mois (février 2017)

- Permanence de la commission urbanisme

- Concertation avec les acteurs économiques locaux

- Questionnaire adressé aux acteurs économiques du territoire afin d'identifier les besoins

Les moyens d'information utilisés :

- Affichage des délibérations

- Trois Lettres du PLU diffusées à travers le bulletin municipal et boitage en janvier 2016, juin 2016 et janvier 2017.

Les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Interventions dans le cadre de la réunion publique

- Mise à disposition d'un registre dans le cadre de l'exposition et tout au long de la procédure.

Cette concertation a révélé les points suivants :

- les principales observations ont été émises dans le cadre de la réunion publique du 05 juillet 2016.

Les activités économiques :

- La question de l'attractivité économique du centre bourg et des commerces en ville a donné lieu à plusieurs remarques.

- La nécessité du maintien de ce pôle est mise en avant et les participants reconnaissent de façon assez unanime que le maintien de la population est une des conditions nécessaires à la bonne santé du commerce et au maintien des équipements publics.

- La création d'une nouvelle zone d'activité a reçu un avis favorable considérant que la collectivité a le devoir de préserver la biscuiterie, principal pourvoyeur d'emplois du territoire.

Les activités touristiques :

- Chacun a conscience des atouts touristiques de la ville, liés aux espaces naturels et au patrimoine bâti. Les habitants ont fait savoir qu'ils étaient attachés à la qualité de leur cadre de vie.

- Toutefois, 2 ou 3 exploitants agricoles ont souligné leur inquiétude vis-à-vis d'une protection excessive des espaces naturels et plus particulièrement des haies bocagères.

Dans le cadre de la concertation, un seul intervenant s'est exprimé sur :

- La problématique des logements vacants sur le centre bourg : comment revitaliser le centre bourg, taxation des logements vacants ?

- Le risque d'inondation des zones de lagunage de la station de traitement des eaux usées ?

- le transit sur le centre bourg notamment suite au développement d'une zone d'activité à hauteur de la Logerie Est et notamment sur la rue Chancerot ?

La collectivité a pris acte de ses remarques dans le projet du PLU.

Les contributions personnelles :

- Le registre de concertation ouvert et les courriers adressés aux élus n'ont permis de ne collecter que quelques demandes particulières pour des constructions à usage d'habitation hors zones agglomérées. La collectivité ne peut répondre positivement à ses demandes au vue de la réglementation du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme ;

-d'appliquer au présent plan local d'urbanisme, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, en application du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;

-d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

-de soumettre le projet de plan arrêté pour avis, en application des articles L153-16, 17 et 18 du code de l'urbanisme :

aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme : (l'Etat, la région, le département, au Parc Naturel Régional Normandie Maine, la chambre de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, la chambre d'agriculture

à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

au SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel pour la demande de dérogation de constructibilité limitée en l'absence de SCOT

et à leur demande : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,

-de soumettre le projet de plan arrêté pour avis :

au Préfet pour la demande de dérogation à la règle de la constructibilité limitée en l'absence de SCOT

à l'autorité environnementale

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

La délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis pour avis au Préfet du département de l'Orne.

3. **Avis du Conseil Municipal sur projet d'installation classée de l'EARL Lesergent Samuel**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours pour une installation classée – dossier présenté par l'EARL LESERGENT sise au lieu-dit « La Cocherie » à Saint Georges de Rouelley en vue d'agrandir l'élevage avicole qu'elle exploite à ladite adresse.

L'EARL Lesergent demande l'autorisation d'exploiter un élevage avicole de 66 666 emplacements de volailles de chair.

L'avis de la Commune est demandé au titre de Commune limitrophe de celle de St Georges de Rouelley.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable au dossier.

4. **Approbation des statuts modifiés – CDC Domfront Tinchebray Interco**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les services de la préfecture ont fait quelques observations sur les statuts adoptés par la CDC de Domfront Tinchebray Interco et demande aux Conseils Municipaux de prendre une nouvelle délibération afin d'adopter les statuts modifiés.

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée, que les projets de statuts de la nouvelle communauté de communes Domfront Tinchebray Interco ont été adoptés à l'unanimité lors de la séance du Conseil

Municipal en date du 06 décembre 2016.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Orne arrêté le 22 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray ;

Compte-tenu des modifications apportées au document par les services de l'Etat, M. le Maire présente au Conseil Municipal les statuts corrigés, dont les compétences qui seront exercées par la nouvelle CDC issue de la fusion des CDC du Domfrontais et du canton de Tinchebray,

Compte tenu que ces statuts ont été entérinés de manière définitive lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Domfront Tinchebray Interco en date du 06 février 2017,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les statuts avec effet en Janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés.

5. **Devenir du Pôle santé à Lonlay L'Abbaye**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pôle santé est terminé depuis déjà quelques temps mais force est de constater que rien ne se passe depuis son achèvement.

En effet, le Pôle santé étant de la compétence de la nouvelle CDC Domfront Tinchebray Interco depuis janvier 2017 et malgré plusieurs échanges avec le président de cette CDC, celui-ci ne semble pas vouloir faire avancer les choses.

La Commune de Lonlay L'Abbaye n'a pas pour habitude de laisser les choses en suspens et elle est même plutôt réactive dans la gestion de ses dossiers.

C'est pourquoi le conseil municipal donne son accord pour faire un courrier au Président de la CDC afin que cette compétence devienne une compétence de proximité, dans le but d'avoir un pôle santé opérationnel au plus vite.

6. **Devis Fleurissement**

Mme Geslin étant la fille de M. Provost son pouvoir n'est pas pris en compte.

Le Conseil municipal, après étude du devis présenté par M. Provost, Horticulteur à Lonlay L'Abbaye pour l'entretien des massifs, jardinières des places devant l'église ; la mairie, côté bar et le monument d'un montant de 2 919.00 €, décide de retenir ce devis pour un montant de 2 919.00 € à l'unanimité.

7. **Plan de financement DETR – Accessibilité handicapés**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 23 février 2016, la Commune avait approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) et avait prévu un étalement des travaux sur plusieurs années pour les établissements recevant du public.

Le montant de l'estimatif des travaux à réaliser s'élève à la somme de 37 670.88 € HT soit 45 205.06 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'estimatif des travaux de 37 670.88 € HT soit 45 205.06 € TTC pour les travaux d'accessibilité Handicapés,

- décide de demander une subvention DETR, au titre du cadre 5-2 « Construction, modernisation ou réhabilitation des mairies, des locaux administratifs, autres locaux des collectivités, avec mise aux normes sécurité, accessibilité PMR, … »

- approuve le plan de financement établi comme suit :

- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous dossiers nécessaires à la poursuite du projet.

- décide que les crédits nécessaires seront portés au B.P. 2017.

8. Amortissement subvention d'équipement France Telecom

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de dissimulation de l'artère orange suite au projet d'enfouissement des réseaux électriques Route du Stade, du Val, de Stogursey et rue de Rouellé ont été réalisés par France Telecom moyennant une participation financière de 3 938 € versée par la commune de Lonlay-L'Abbaye.

M. Le Maire précise que cette dépense est inscrite au budget 2017 au compte 20422 « Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » et qu'il convient d'en fixer la durée d'amortissement car les biens inscrits aux comptes du chapitre 204 sont obligatoirement amortissables.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir cette subvention d'équipement sur 5 ans à compter du 1er janvier 2018.

9. **Acquisition d'une benne**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une benne pour le service technique. Cette benne doit être d'une hauteur limitée afin de rendre la manipulation plus simple notamment pour l'évacuation des tontes.

Après étude des devis, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la benne la mieux adaptée aux besoins d'un montant HT de 5 070.00 HT soit 6 084.00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont portés au BP 2017.

10. **Questions diverses.**

1. Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mme MAUGER Marie-Claude évoquant des pierres qui entravent son chemin situé à Champguichon. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit là d'une affaire entre privés et dans ces situations , il suggère toujours un entretien entre les personnes concernées ce qui règle généralement les ¾ des 80% des malentendus.

En l'absence de solution, Monsieur le Maire pourra éventuellement tenter une médiation avec les intéressés. Le Conseil Municipal approuve et prend acte

2. Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'Association Cultures et Loisirs demandant l'acquisition de quelques réhausseurs supplémentaires à la Salle Ste Thérèse ainsi que des panneaux d'affichage pour remplacer ceux vétustes. Le Conseil Municipal donne son accord à cette demande.

3. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur Foucher, Président du vélo club Domfrontais demandant une subvention de 100.00 € pour aider à financer une course qui aura lieu le 09 juillet prochain. Le Conseil Municipal a, pour ces demandes, décidé d'octroyer des subventions uniquement aux associations de la commune de Lonlay L'Abbaye. Il charge Monsieur le Maire de répondre à M. Foucher en ce sens.

4. Monsieur le Maire compose le tableau des permanences des élections législatives des 11 et 18 juin.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ